

Construction d'une serre tropicale TROPICALIA

**Avenue du Champs Gretz RD303
RANG DU FLIERS - VERTON**

NOTICE PC VRD

Mai 2019 – JG

INDICE	DATE	NATURE DES MODIFICATIONS	REDACTEUR	VERIFIE PAR
0	07/05/2019	Edition originale	J.GERARD	P.PACAUX

SOMMAIRE

1	GENERALITES	4
1.1	OBJET DU PRESENT DOCUMENT	4
1.2	PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1.3	SITUATION GEOGRAPHIQUE	4
1.4	ASSAINISSEMENT	5
1.4.1	Assainissement EU/EV	5
1.4.2	Assainissement EP	6
1.5	VOIRIES.....	10
1.6	RESEAUX DIVERS	10
1.6.1	Eau potable	10
1.6.2	Défense incendie	10
1.6.3	Gaz	11
1.6.4	Electricité	11
1.6.5	Téléphone et fibre optique.....	11
1.6.6	Eclairage extérieur	11
1.7	CLOTURES ET ESPACES VERTS	11
1.7.1	Clôtures et portails	11
1.7.2	Espaces verts.....	12

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

La présente notice a pour objet de définir l'ensemble des travaux de VRD à réaliser dans le cadre de dépôt du permis de construire du projet de construction d'une serre tropicale sur la commune de Rang du Fliers.

1.2 PRESENTATION DE L'OPERATION

1.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet se situe le long de l'avenue avenue du champ de gretz à Verton. Le projet sera intégré dans le ZAC du Champ gretz.





1.4 ASSAINISSEMENT

1.4.1 Assainissement EU/EV

L'assainissement sera de type séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau collectif public de la future ZAC située au droit du projet.

Les canalisations EU / EV, d'un diamètre suivant études, seront en PVC CR8, avec regards de visite et boîtes de branchement en pied de bâtiment.

L'ensemble des éléments en fonte de voirie seront adaptés aux circulations de surface (400kN pour les voiries lourdes ; 250kN pour les voiries légères et voies piétonnes ; 125kN pour les espaces verts).

Les eaux grasses de sortie de cuisine seront traitées via un séparateur à graisses positionné en sortie de cuisine.

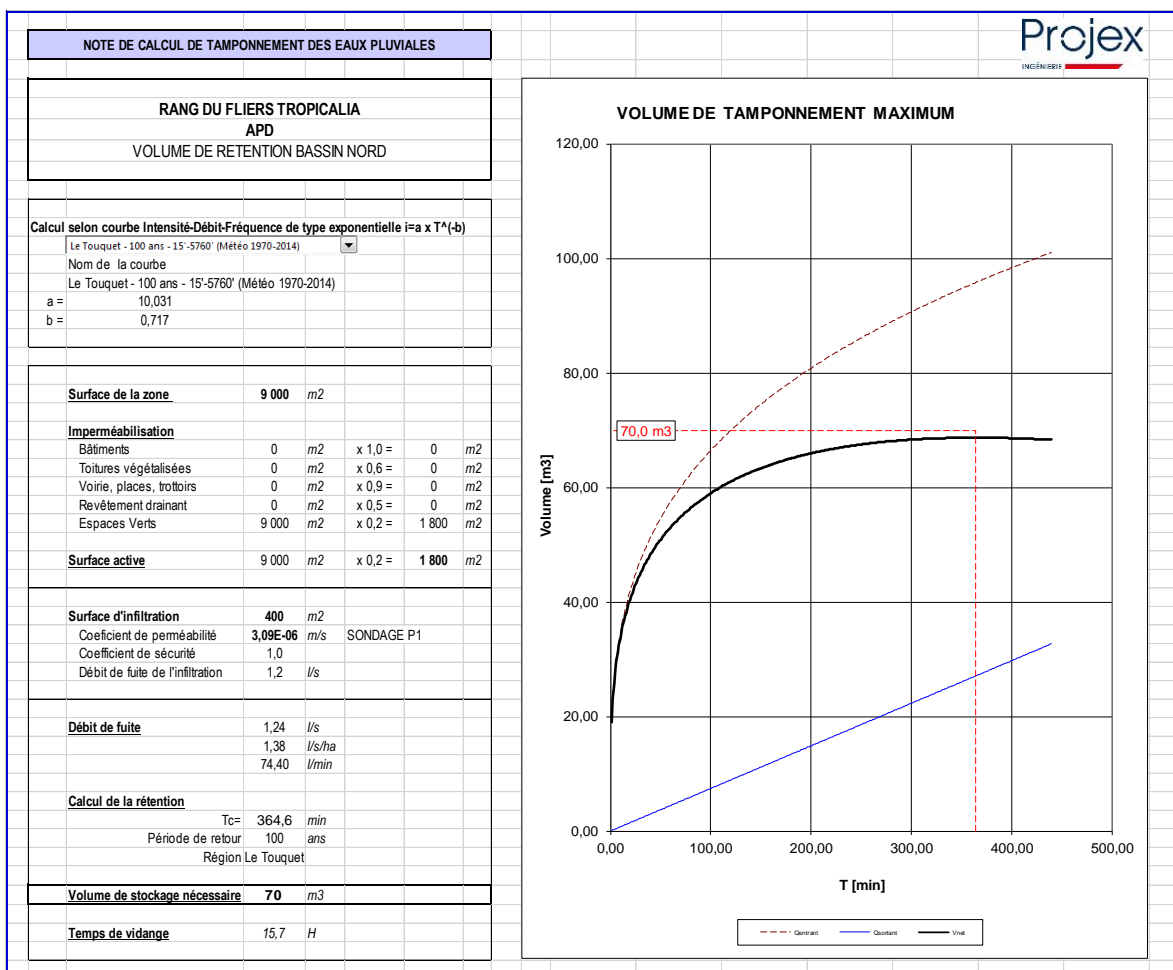
1.4.2 Assainissement EP

L'arrêté préfectoral d'autorisation au titre du code de l'environnement de la ZAC du champ Gretz impose l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

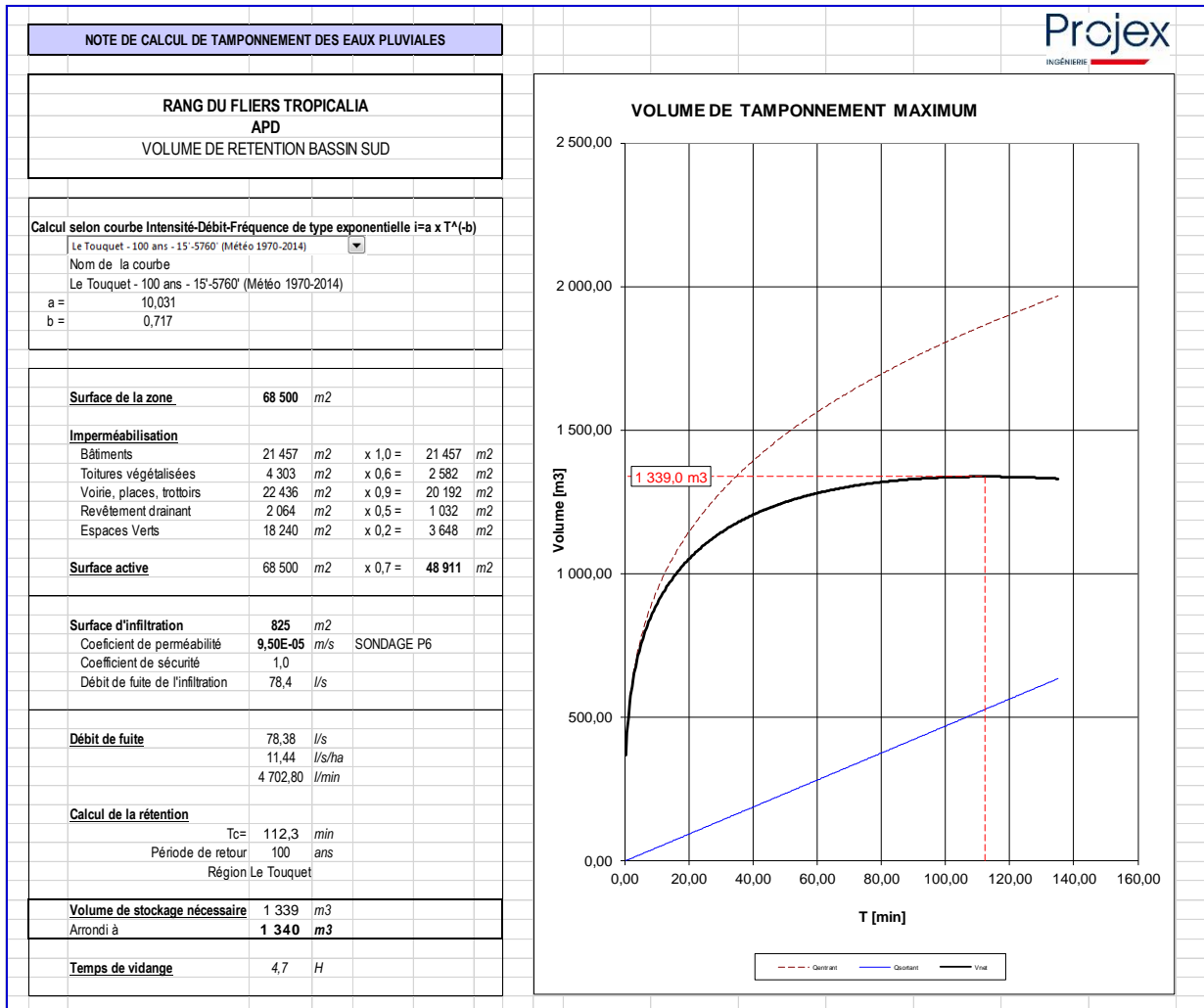
Les ouvrages de tamponnement des eaux pluviales ont été dimensionnés pour une pluie de récurrence 100ans.

La détermination du volume nécessaire au tamponnement des EP est calculé selon la courbe Intensité-Débit-Fréquence de type exponentielle $i=a \times T^b$.

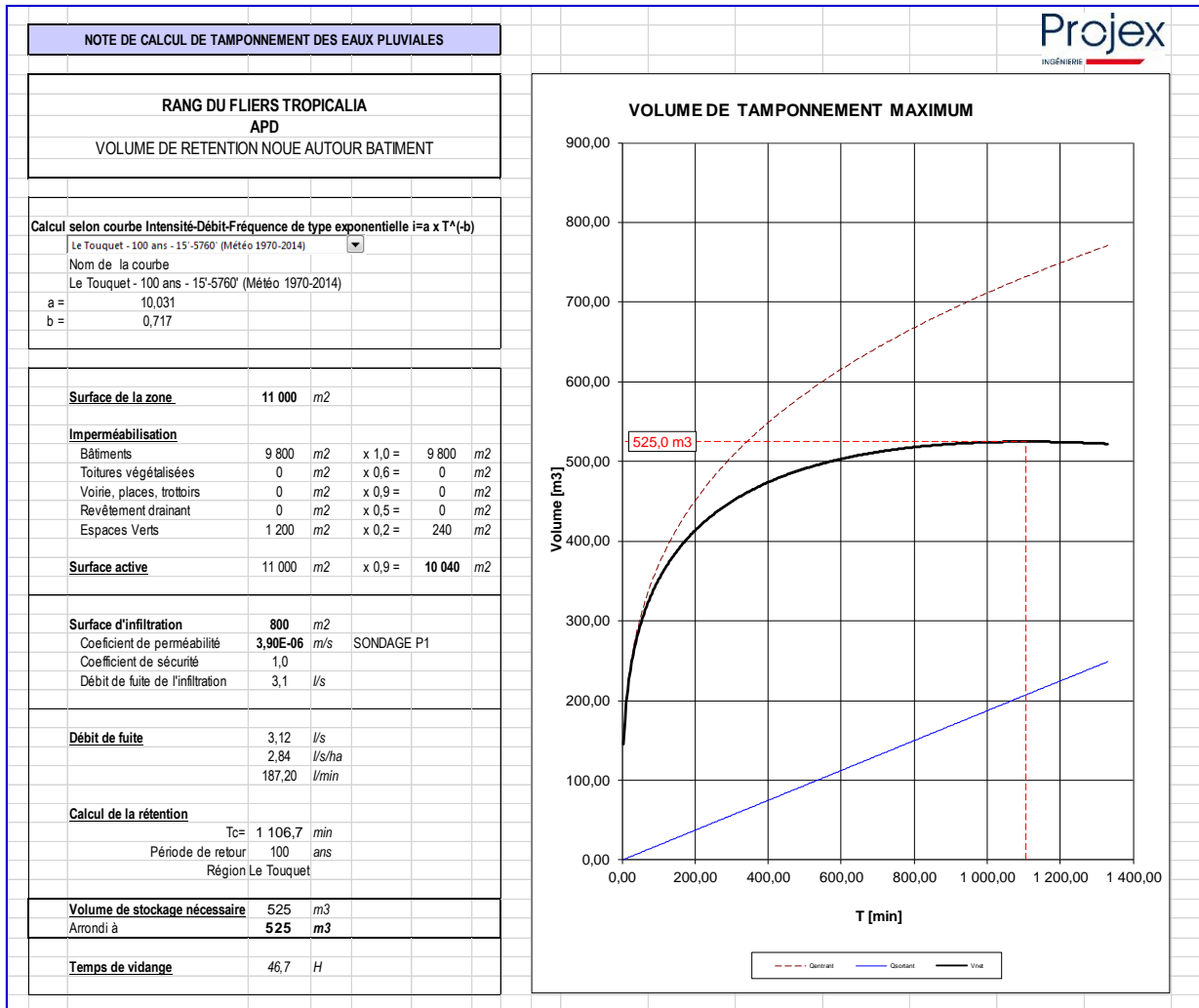
✓ Note de calcul bassin nord



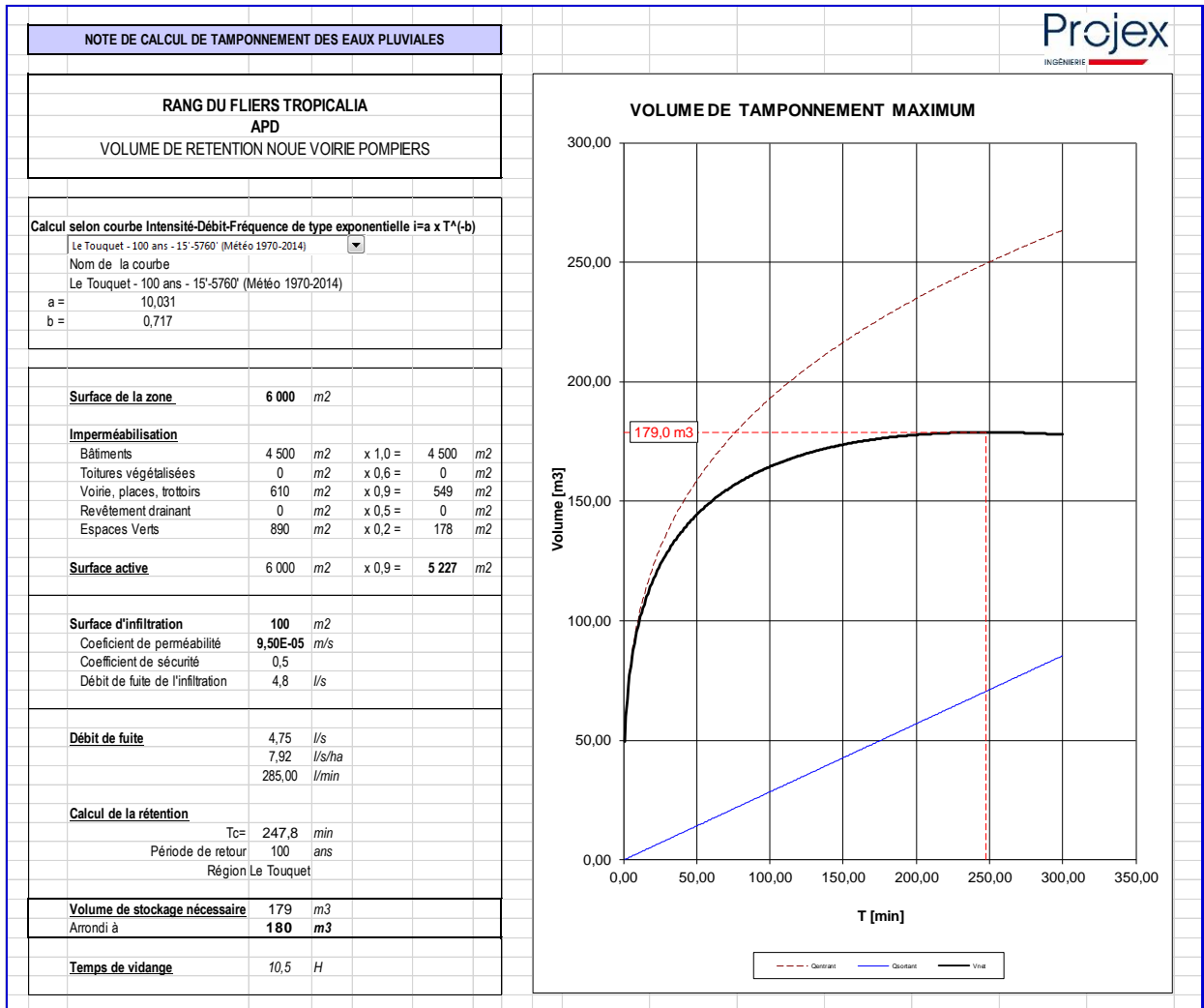
✓ Note de calcul bassin sud



✓ Noue périphérique du bâtiment



✓ **Noue voirie accès personnel et pompiers**



✓ **Principe de fonctionnement :**

Le stockage des eaux recueillies s'effectuera à travers deux bassins à ciel ouvert et des noues (voir plan assainissement joint à la présente note).

De plus deux systèmes de stockage des eaux de pluie seront installés en périphérie du bâtiment afin que celles-ci puissent être réutilisées. Ce volume n'a pas été pris en compte dans la rétention des eaux pluviales du site (hypothèse pluie centennale avec les cuves complètement pleines).

Les eaux pluviales de toiture du bâtiment et des aménagements extérieurs seront collectées via les descentes d'eaux pluviales et récupérées en pied de descente dans des boîtes de branchement. Les canalisations, d'un diamètre suivant études, seront PVC CR8, avec regards de visite.

Les eaux de ruissellement de voirie seront collectées par des bouches d'égout équipées d'une décantation de 240L et d'un coude plongeant permettant une retenue des hydrocarbures et des matières fines en suspension.

L'ensemble des éléments en fonte de voirie seront adaptés aux circulations de surface (400kN pour les voiries lourdes ; 250kN pour les voiries légères et voies piétonnes ; 125kN pour les espaces verts).

1.5 VOIRIES

La constitution des voiries est déterminée en fonction de leur usage et sera à valider en fonction des conclusions de l'étude de sol notamment sur la faisabilité du traitement de sol.

Les voiries et les stationnements seront en enrobé.

Les trottoirs, quai de bus et parvis aux entrées seront en enrobé clair.

Les cheminements piétons autour du dôme et autour des bassins seront en sable stabilisé.

Les bordures et caniveaux en béton préfabriqués seront mis en œuvre en périphérie des surfaces en enrobés.

Les places de stationnement, les places PMR, et les passages piétons seront indiqués par un marquage au sol et des panneaux.

Une bande de guidage nervurée permettra le cheminement des déficients visuels depuis les places PMR jusqu'à l'entrée du bâtiment.

1.6 RESEAUX DIVERS

1.6.1 Eau potable

La desserte en eau potable sera réalisée depuis le réseau public d'eau potable existant ZAC du champ GRETZ.

Le réseau sera placé en pleine terre avec grillage avertisseur ou sous fourreaux PVC normalisés de diamètre selon section des réseaux.

Une fosse à compteur sera positionnée en limite de propriété suivant les dimensions du concessionnaire.

1.6.2 Défense incendie

La défense incendie sera examinée en accord avec les pompiers, en fonction des bornes incendie existantes et des exigences règlementaires à respecter.

1.6.3 Gaz

La desserte en gaz sera réalisée depuis le réseau public existant ZAC du champ GRETZ pour alimentation de la chaufferie.

Le réseau sera placé en pleine terre avec grillage avertisseur.

1.6.4 Electricité

La desserte en électricité haute tension des postes de transformation sera réalisée depuis les postes créés lors de la réalisation de la ZAC du champ GRETZ.

Le réseau sera placé en pleine terre avec grillage avertisseur ou sous fourreaux PVC normalisés de diamètre selon section des réseaux.

Les futures places de recharge pour véhicules électriques ont été pré-équipées (fourreaux + chambre en attente).

1.6.5 Téléphone et fibre optique

La desserte en téléphone et FO sera réalisée depuis le réseau France Télécom public ZAC du champ GRETZ.

Des chambres de tirage seront positionnées en limite de propriété suivant les prescriptions du concessionnaire.

Le génie civil sera réalisé en fourreaux type PVC Ø45 ou Ø80, les chambres de tirage seront de type LOT ou L1T selon leur destination.

1.6.6 Eclairage extérieur

Les dispositifs d'éclairage extérieur seront alimentés par des panneaux photovoltaïques.

Le réseau sera placé en pleine terre avec grillage avertisseur ou sous fourreaux PVC normalisés de diamètre selon section des réseaux

Les massifs bétons support des dispositifs d'éclairage extérieur, le câblage d'alimentation, les études d'éclairage ainsi que la fourniture et la pose des dispositifs d'éclairage seront prévus au lot électricité.

1.7 CLOTURES ET ESPACES VERTS

1.7.1 Clôtures et portails

Une clôture rigide treillis soudé hauteur 2.00m sera positionnée en limite de propriété en périphérie de la parcelle.

Des portails automatiques et des barrières levante autoriseront l'accès des véhicules au site.

1.7.2 Espaces verts

Les espaces verts seront engazonnés.

Des plantations seront positionnées dans les espaces verts.